

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **4 juin 2018**, à 20.00 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Madame Sonia Lehoux, conseiller # 4
Monsieur Étienne parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

À 19.30 heures se tient une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlements numéros 112-2018 et 113-2018, sur les changements d'usage dans les zones 36-CH et 29.1 CH. Seulement deux personnes se sont présentées pour avoir des informations concernant ce changement d'usage.

Résolution numéro 84 -2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 85-2018

Adoption du procès-verbal de mars 2018

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois de mai 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 86-2018

Résolution pour entériner le forage sous le rang Beaurivage, sortie est du village

Attendu que nous sommes à réaliser des travaux d'excavation sur le site du développement résidentiel sur la rue Huppé;

Attendu qu'il faut un forage sous la route 216, pour desservir les maisons situées de l'autre côté de la route; Attendu que le sous-contractant de construction BML, division Sintra Inc., a rencontré du roc plus élevé que le sondage S-6, sous la route 216;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre est au fait de cette problématique;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement :

Que l'on accepte de défrayer un montant d'environ 20 000\$ pour les coûts supplémentaires occasionnés pour une machinerie plus performante afin de traverser de l'autre côté de la route.

Résolution numéro 87-2018

Résolution d'adoption du second projet de règlement numéro 112.2018

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 112-2018

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97

VISANT À :

REGLEMENTER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL EXTÉRIEUR, LES COMMERCE ET SERVICES LIÉS À L'AUTOMOBILE ET LES USAGES À INCIDENCE MOYENNE DANS LES ZONES MIXTES (RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL) 29.1-CH ET 36-CH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement n° 05-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire adapter les usages autorisés et l'entreposage à l'entrée est du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à la séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement a eu lieu le 4 juin 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Réglementer l'entreposage commercial extérieur, les commerces et services liés à l'automobile et les commerces, services et industries à incidences moyennes dans les zones mixtes 29.1-CH et 36-CH.

ARTICLE 3 **PROHIBER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL EXTÉRIEUR DANS LES ZONES 29.1-CH ET 36-CH**

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans les cases formées du croisement de la ligne intitulée « Entreposage extérieur de type A » et des colonnes intitulées « 29.1 CH » et « 36 CH ».

ARTICLE 4 **PROHIBER LES COMMERCEs, SERVICEs ET INDUSTRIEs À INCIDENCEs MOYENNEs DANS LA ZONE 29.1-CH**

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans la case formée du croisement de la ligne intitulée « Ia : Commerce, service et industrie à incidences moyennes » et de la colonne intitulée « 29.1 CH ».

ARTICLE 5 **PROHIBER LES COMMERCEs ET SERVICEs LIÉs À L'AUTOMOBILE DANS LES ZONES 29.1-CH ET 36-CH**

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans les cases formées du croisement de la ligne intitulée « Cd : Commerce et service liés à l'automobile » et des colonnes intitulées « 29.1 CH » et « 36 CH ».

ARTICLE 6 **ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 05-97 et ses amendements.

ARTICLE 7 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 88 -2018

Résolution d'adoption pour le second règlement numéro 113-2018

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 113-2018

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 06-97

VISANT À :

REGLEMENTER LES USAGES À INCIDENCE MOYENNE DANS LA ZONE MIXTE (RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL) 29.1-CH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement n° 06-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire adapter les usages autorisés à l'entrée est du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à la séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement a eu lieu le 4 juin 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Réglementer les commerces, services et industries à incidences moyennes dans la zone mixte 29.1-CH.

ARTICLE 3 PROHIBER LES COMMERCES, SERVICES ET INDUSTRIES À INCIDENCES MOYENNES DANS LA ZONE 29.1-CH

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait des lettres « BDR » dans la case formée du croisement de la ligne intitulée « INDUSTRIE Ia, Ib, Ic, Id » et de la colonne intitulée « 29.1 CH ».

ARTICLE 4 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 05-97 et ses amendements.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 89 -2018

Résolution d'adoption du plus bas soumissionnaire pour l'asphaltage du rang Ste-Marie Ouest

Attendu que nous sommes allés en soumission pour la réfection et le resurfaçage du rang Sainte-Marie Ouest au cours du mois de mai;

Attendu que nous avons reçu 5 soumissions lors de l'ouverture effectuée le 30 mai 2018 ;

Attendu que la MRC de Lotbinière a vérifié les soumissions reçues, pour leur conformité;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que nous accordons le contrat à la firme Construction BML pour exécuter le contrat de réfection et de resurfaçage sur le rang Sainte-Marie Ouest au coût de 666 104.30\$.

Que les travaux soient exécutés selon les demandes du devis préparé par la MRC de Lotbinière et que ces travaux devront être complétés au plus tard le 20 juillet 2018.

Résolution numéro 90 -2018

Résolution pour accepter un laboratoire pour la vérification des matériaux utilisés au rang Ste-Marie Ouest

Attendu que nous exécutons des travaux sur le rang Ste-Marie Ouest;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit vérifier la qualité des matériaux utilisés lors du revêtement bitumineux;

Attendu que des carottes doivent être prises lors du travail exécuté;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on accepte la soumission la plus basse, lorsque nous aurons reçu les 3 soumissions demandées, suite aux recommandations de la MRC de Lotbinière que l'on accepte la soumission de la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, au montant de 11 000\$ plus taxes pour l'analyse de ces dits matériaux afin qu'ils soient conformes aux normes en vigueur et demandés au devis préparé par nos ingénieurs.

Résolution numéro 91-2018

Résolution pour accepter les personnes qui s'occuperont de la station d'épuration

Attendu que nous devons faire des relevés journaliers à notre station d'épuration et que notre inspecteur municipal en titre n'est plus en fonction;

Attendu qu'il est obligatoire d'avoir un responsable détenant un permis pour gérer la station;

Attendu qu'une formation en ce sens ne sera disponible qu'à l'automne;

Attendu que le nouvel inspecteur municipal qui sera en poste à ce moment-là pourra suivre cette formation; Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que pour une période indéterminée on devra engager quelqu'un afin de faire le suivi journalier de notre station d'épuration; que monsieur Gaétan Gourde soit engagé pour faire les relevés 2 fois par semaine pour un coût de 33.00\$ de l'heure plus .50cents du kilomètre et sera sur la liste de paie de la municipalité pour les heures faites à la station;

Que monsieur Pierre Croteau soit engagé pour les relevés de 3 jours semaine au montant de 25\$ la visite.

Résolution numéro 92 -2018

Résolution pour demander une lumière clignotante à l'entrée du village

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre demande une lumière clignotante à l'entrée du village depuis longtemps au Ministère des Transports, pour la sécurité des enfants en période scolaire;

Attendu que suite à une rencontre de notre inspecteur municipal monsieur Gaétan Bilodeau, il y aurait une certaine ouverture pour l'acceptation de cette demande;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse une demande formelle afin de faire une installation d'une lumière clignotante, à l'entrée du village, à la jonction de la rue Bilodeau et de la rue Principale, nous sommes en zone scolaire.

Résolution numéro 93 -2018

Résolution de demande de fauchage et de nettoyage de fossés

Attendu que le ministère des Transports exécute des travaux de creusage et de fauchage, à tous les ans, sur certains secteurs;

Attendu que ceux-ci sont rendus nécessaires pour empêcher les broussailles et le gravier de nuire au bon fonctionnement de l'écoulement de l'eau lors de pluie;

Attendu que depuis quelque temps, rien n'a été fait sur le rang Beurivage et la route du Moulin.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, de faire le creusage de fossés et le fauchage le long des routes soit Beurivage et du Moulin, sur le territoire de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 94 -2018

Résolution pour la prolongation du réseau pluvial vers Saint-Elzéar

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre prépare son développement résidentiel de la rue Huppé pour la vente de terrains;

Attendu que le plan de développement prévoit des terrains dont la sortie est face à la rue Principale;

Attendu que les travaux nécessitent la prolongation des égouts pluviaux et le remblaiement d'une partie du fossé existant;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que l'on fasse demande au ministère des Transports pour avoir l'autorisation de prolonger la fermeture du fossé le long de la route Beurivage, soit de partir du numéro de porte 410 rue Principale jusqu'à la jonction de la rue Huppé, afin de permettre aux propriétaires de terrains d'avoir une sortie pour leur résidence, sur la rue Principale.

Que demande soit aussi faite pour le remblaiement du fossé le long de la route Beurivage, côté impair soit à partir du numéro 423 jusqu'au 357 rue Principale

Résolution numéro 95-2018

Résolution pour accepter les coûts supplémentaires pour les travaux de Ste-Marie Ouest

Attendu que de nouvelles normes de sécurité doivent être respectées pour les travaux faits sur les routes;
Attendu que nous devons sécuriser nos chantiers lorsque nous sommes maître d'œuvre ou que nous accordons des travaux à faire sur nos routes;

Attendu que nous avons été rencontrés par la CNESST, pour vérification;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que l'on accepte de défrayer un montant supplémentaire pour le creusage de fossés sur le rang «Ste-Marie Ouest, car on devra engager une firme de signaleurs, afin de respecter les nouvelles normes de sécurité.

Résolution numéro 96-2018

Résolution pour mandat à Marie-Ève Girard pour vente de terrains sur la rue Huppé

Attendu que nous avons des terrains à vendre sur la rue Huppé;

Attendu que les travaux de construction pour les égouts sanitaires sont pratiquement terminés;

Attendu que nous avons déterminé nos conditions d'implantation et de construction;

Attendu que nous avons retenu les services de Marie-Ève Girard, comme agent immobilier, pour la vente de ces terrains;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accorde le mandat pour la vente des terrains appartenant à la municipalité de Saint-Sylvestre et qui sont situés sur la rue Huppé;

Que madame Chantal Therrien, directrice générale par intérim et monsieur Mario Grenier, maire, soient autorisés à signer les conventions requises afin de donner le mandat officiel à madame Marie-Ève Girard, pour la vente de ces dits terrains.

Résolution numéro 97-2018

Résolution pour demande de dons pour les Fermières de St-Sylvestre

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on accepte de faire un don de 145.00\$ pour les Fermières de Saint-Sylvestre, suite au gala d'amateurs qui s'est tenu au début du mois de mai.

Résolution numéro 98-2018

Résolution pour achat d'un réservoir à eau pour la salle municipale

Attendu que le réservoir à eau de la salle municipale est désuet et coule;

Attendu que nous devons le changer, car la présence de rouille est visible dans les toilettes et les urinoirs;
Attendu que nous avons demandé un prix pour son changement;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte le prix de 1016.39\$ pour le changement du réservoir et son installation par les pompes Marc Blais.

Résolution numéro 99-2018

Résolution pour changer un ponceau chez Richard Martineau

Attendu que nous devons changer un ponceau de 48 pouces sur le rang Sainte-Marie Ouest;

Attendu que ces travaux doivent être exécutés assez rapidement;

Attendu que ce ponceau est situé à l'entrée de la maison de monsieur Richard Martineau et que ce dernier ne peut en défrayer les coûts présentement;

Attendu que nous nous sommes entendus avec lui pour le paiement en cinq versements :

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de défrayer immédiatement le coût du ponceau, tel que convenu avec monsieur Richard Martineau, et que celui-ci en fera le remboursement selon l'entente convenue avec la municipalité.

Résolution numéro 100-2018

Résolution acceptant la vente des vieilles bandes de patinoire

Attendu que nous avons demandé une soumission pour la vente des vieilles bandes de patinoire et des deux buts lors de la dernière rencontre du conseil en mai dernier;

Attendu que nous avons reçu seulement une soumission de M. Richard St-Laurent;

Attendu que le prix offert est de 300\$;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte de vendre ses biens pour le montant proposé par M. Richard St-Laurent.

Résolution numéro 101-2018

Résolution pour achat de pancartes de surveillance et achat de flèches pour camion

Attendu que nous avons eu une plainte de la CNESST pour la signalisation des travaux sur le rang Ste-Marie O;

Attendu que dorénavant nous devons avoir une signalisation adéquate pour l'exécution des travaux routiers;

Attendu que nous devons faire préalablement un inventaire de nos pancartes au garage municipal avant de se conformer aux nouvelles normes en vigueur;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre fasse l'achat des pancartes nécessaires et d'une flèche pour le camion municipal pour se conformer aux normes en vigueur pour une signalisation sécuritaire.

Résolution numéro 102-2018

Résolution d'engagement de Marie-Eva Lambert, coordonnatrice en loisirs et développement

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre souhaite engager une coordonnatrice en loisirs et développement;

Attendu que nous avons été informés de la présence de Marie-Eva Lambert, résident sous peu à St-Sylvestre, présentant des compétences et de la formation dans le domaine des loisirs;

Attendu que son CV et que son entrevue correspondent au profil recherché;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que Marie-Eva Lambert soit embauchée sur un mandat de 30h/semaine au salaire de 18\$/heure.

Nous avons pris connaissance du projet pour la vente des terrains au nouveau développement et nous l'acceptons tel que préparé par la secrétaire, ce document sera envoyé à Marie-Ève Girard l'agente d'immeuble mandatée par la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 103-2018

Résolution pour mandater Marie-Ève Girard comme agent d'immeuble

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a acheté un terrain pour agrandir le secteur urbain;

Attendu que les travaux de préparation seront bientôt terminés et que les terrains deviendront possibles pour la vente;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire donner à un agent d'immeuble la responsabilité de ces ventes;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on mandate madame Marie-Ève Girard comme agente d'immeuble responsable de la vente de ces terrains qui appartiennent à la municipalité;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte les conditions énumérées à l'engagement de son offre de services.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Rapport des comités

Bibliothèque : rien de spécial

Loisirs : le grillage du back stop sera fait dans la semaine du 12 au 17 juin, la balle des jeunes commence le 25 juin, à partir de 18.30 heures et 19.30 heures.

Matières résiduelles : nous sommes en appel pour l'achat d'un nouveau camion à vidanges

Centre Multifonctionnel : le 27 juin nous saurons si le système est adéquat pour la conformité de l'eau au centre multi fonctionnel

Inspecteur municipal : rien de spécial

MRC : la rencontre de la MRC aura lieu le 13 juin à Val-Alain, tout le monde est invité

Pompiers : rien de spécial

Développement local : rien de spécial

Corporation DÉFI : rencontre pour finaliser les dossiers à venir

Comité éolien : on termine les travaux de routes

Comité famille : Le 15 septembre il y aura ascension du mont Ste-Marguerite et à partir du 9 juin un jardin communautaire sera fait en avant de l'école, des bénévoles sont invités à venir prêter main forte

Résolution numéro 83-2018

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7312 à 7382 inclusivement tel que présentés dans le rapport et incluant les paiements faits par accès D jusqu'à la date du 9 juillet 2018.

Levée de l'assemblée est faite à 22.20 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 9 juillet 2018.

Mario Grenier

Chantal Therrien

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Mario Grenier, maire